

Délibération N° 2021-68

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 septembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors des séances des 19 juillet et 10 septembre 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 19 juillet et du 10 septembre 2021

A/ Avis de la CFVU du 19 juillet 2021

- 1/ Maquettes BUT**
Mises en place à la rentrée 2021 des maquettes Bachelor Universitaire de technologie suite à la réforme qui modifie l'offre de formation de l'IUT. Le BUT, qui met fin au DUT est une sorte de licence professionnelle en 180 ECTS. A terme, les licences professionnelles de l'IUT seront intégrées dans ces BUT. Chaque spécialité de DUT actuel correspond à une spécialité de BUT et non plus à une mention de licence professionnelle.
- 2/ Complément de maquettes préparation CAPES 2021-2022**
Les maquettes de préparation CAPES anglais et CAPES espagnol complètent celles présentées lors de la CFVU du 25 juin 2021.
- 3/ Modifications de maquettes**
Modifications des maquettes MEEF, mises en place à la rentrée 2021.
Modification du nombre d'heures de la maquette « Ateliers d'écriture scénaristique 2021-2022 »
- 4/ Conventions**
 - UFR Droit Julie-Victoire Daubié/Institut de protection de la mode : convention de partenariat non exclusif relatif au M2 Droit de la propriété intellectuelle.
 - UFR SEG/URSCOP/Alter'Incub : avenant n°1 à la convention de partenariat relative au Master ESS.
 - Université Lyon 2/Collectivités locales : renouvellement des conventions de partenariat pédagogiques (11 conventions) qui permet de développer dans un cadre formel une volonté d'œuvrer conjointement afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire

Les avis de la CFVU du 19 juillet 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27

B/ Avis de la CFVU du 10 septembre 2021

- 1/ Prolongation de l'année universitaire 2020-2021 pour les formations en formation continue**
L'année universitaire 2020-2021 pourra être prolongée afin de permettre aux stagiaires de la formation continue inscrits dans une formation se terminant au 31 décembre de soutenir leur mémoire et/ou rapport de stage jusqu'au 28 février 2022.
- 2/ Complément préparation CAPES.**
Les préparations au CAPES externe lettres classiques et CAPES externe lettres modernes complètent celles présentées lors des CFVU des 25 juin et 19 juillet 2021.
- 3/ Modification de maquettes**
Présentation des maquettes MEEF pour une application dès cette rentrée universitaire, de la maquette de la Licence professionnelle technique du son et de l'image, en partenariat avec Cinéfabrique, du DU juriste international et de la maquette Produits des terroirs, circuits courts et gastronomie.

4/ Création formation courte 3-6-9 (CIEF)

La formation se déroule sur 3, 6 ou 9 semaines. La formule 3 semaines comprend environ 57 heures. Cette formation est conçue pour les partenaires internationaux souhaitant que les groupes d'étudiants suivent des formations thématiques à la carte avec un soutien de FLE (3 formules différentes).

5/ Changement de dénomination du DU Médiation

Le changement de dénomination suivant est approuvé : « DU médiation : mettre en œuvre une médiation en situation conflictuelle » au Répertoire spécifique national de France Compétences

6/ Conventions

- UFR SEG/SNCF réseau : avenant n°1 relatif à la licence professionnelle mention « management des transports et de la distribution » parcours « gestion des réseaux ferrés ».
- UFR T&T/Université de Turin : renouvellement des accords de coopération scientifique relatif au double diplôme Licence (sciences humaines et sociale histoire) et au double diplôme Master (histoire ou mondes médiévaux).
- UFR SEG/Ecole supérieure de la banque : renouvellement des conventions de partenariat pédagogique relatif au M1 Banque finance assurance et au M2 Banque finance assurance CCPRO.
- UFR SEG/ENSEIS (AREFIS-IREIS) : avenant n°1 à la convention de partenariat portant sur la formation CAFERUIS : M1 ESS.
- IETL/INTEFP : renouvellement de la convention de partenariat pédagogique relatif au DU droit et gestion des ressources humaines.
- CFMI/Ville de Grenoble : renouvellement de la convention de partenariat pédagogique entre une collectivité locale et l'Université Lyon 2 permettant de développer l'éducation artistique en milieu scolaire.

Les avis de la CFVU du 10 septembre ci-dessus sont approuvés à l'unanimité, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27

7/ Tarifs inscription auditeur/trice libre 2021-2022

L'évolution du tarif d'inscription des auditeur/trices libres de 150€ à 170€ est approuvée à la majorité des membres présents et représentés, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27

Dont :

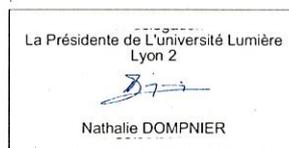
Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 24 septembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 1^{er} octobre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 1^{er} octobre 2021